Recu en préfecture le 24/05/2024





ID: 016-211603741-20240521-2024_033-DE



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 21 MAI, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation: 13 mai 2024

MEMBRES PRESENTS:

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES:

Robert LECOCQ, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Sabrina BURON.

POUVOIRS:

Robert LECOCQ À Marie-Laure DUMONT, Frédéric MILLAC À Lysiane ROUYER, Marie-Claire NEAUD À Nathalie DURANDET, Jean Leopold SIWE-NANA À Michel BONNEFOND, Mallory PEYRONAUD À Jérôme GRIMAL, Sabrina BURON À Frédéric CROS.

Madame Lysiane ROUYER a été nommée secrétaire de séance



ID: 016-211603741-20240521-2024_033-DE

N° 2024-033- Finances - Avenant 1 à la convention d'investissement 2022-2024 avec le Conseil Départemental de la Charente

Par délibération n°2023-065 du 29 juin 2023, le Maire a été autorisé à signer avec le Conseil Départemental de la Charente la convention d'investissement 2022-2024 en vertu de laquelle le Département s'est engagé à apporter un concours financier à la Ville d'un montant total de 409.100 €.

Pour rappel, les opérations inscrites dans la convention initiale sont les suivantes :

- Plan handicap travaux ADAP et PAVE
- Modernisation et verdissement de l'éclairage public et sportif.
- Travaux de rénovation énergétique du bâti
- Rénovation de deux courts de tennis

Le financement acté par projet se répartit de la manière suivante :

N°Progos	Projet	Coût d'objectifs	Subvention sollicitée	Autres fü	nančeúrš	
50048422	Plan handicap travaux ADAP ET PAVE	250 000,00 €	95 600,00 €	Etat Fonds propres	100 000,00 € 54 400,00 €	
S0048421	Modernisation et verdissement éclairage public et sportif	166 666,67 €	84 000,00 €	Région Grand Ang. Fonds propres	28 000,00 C 20 000,00 C 34 666,87 C	
S0048420	Travaux de rénovation énergétique du bâti	625 000,00 €	187 500,00 €	Etat (DETR) Etat (F.Verts) Fonds propres	131 250,00 € 119 100,00 € 187 150,00 €	
S0048423	Rénovation de 2 courts de tennis	100 000,00€	42 000,00 €	Grand Ang. FFT Fonds propres	20 000,00 € 18 000,00 € 20 000,00 €	
	TOTAL	1 266 666,67 C	409 100,00 €			

Face au coût prévisionnel de rénovation des deux courts de tennis du stade Léo Lagrange finalement plus élevé qu'initialement prévu (208.000 € HT contre 100.000 € HT prévu dans la convention), une nouvelle répartition du concours départemental est sollicitée, n'impactant en rien le montant total accordé (409.100 €).

La nouvelle répartition proposée est la suivante :

Projet	Montant TTC	Montant HT	Subvention sollicitée
Rénovation de deux courts de tennis	250 000,00 €	208 333,33 €	160 000,00 €
Plan Handicap travaux ADAP et PAVE	300 000,00 €	250 000,00 €	75 000,00 €
Modernisation et verdissement de l'éclairage public et sportif	200 000,00 €	166 666,67 €	50 000,00 €
Travaux de rénovation énergétique du bâti	750 000,00 €	625 000,00 €	124 100,00 €
TOTAL	1 500 000,00 €	1 250 000,00 €	409 100,00 €

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024



ID: 016-211603741-20240521-2024_033-DE

Vu la délibération n°2023-065 du 29 juin 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'investissement 2022-2024 avec le Conseil Départemental de la Charente,

Vu la volonté de la commune d'affecter différemment la participation du Département au sein des quatre projets inscrits dans la convention,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention d'investissement 2022-2024 signée avec le Conseil Départemental de la Charente portant sur la nouvelle répartition de la subvention entre les opérations mentionnées ci-dessus ;
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le 21 mai 2024.

François NEBOUT

Lemaire